DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DU TAMPON

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 117/2026-PM/MC/EP

PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR
LE PARKING DU THEATRE LUC DONAT
DU 25 AU 29 MARS 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON

VU les articles 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route ;
VU le Code Pénal ;
VU la demande formulée par le Théâtre Luc Donat en date du 18/02/2026 ;
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking du théâtre Luc Donat, afin de permettre le bon déroulement du festival de la 17ème édition de la nuit des virtuoses, organisé par le Théâtre Luc Donat ;
DANS l'intérêt de la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du mercredi 25 mars 2026 au dimanche 29 mars 2026, le parking du théâtre Luc Donat est soumis aux prescriptions ci-après définies, en fonction des besoins de l'organisation :

- Accès interdit aux véhicules, sauf organisation.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire temporaire est installée par le Théâtre Luc Donat.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Madame la Commandante de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de Service de police municipale et le Monsieur le Directeur du Théâtre Luc Donat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est **affiché** et publié.

Fait à TAMPON, le 18 février 2026

LE MAIRE

COMMUNE DU TAMPON REUNION POLICE MUNICIPALE

Par Délégation de Fonction
Charles Basile [illegible]
3ème Adjoint